



COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER
COMMUNE DE OUISTREHAM
PLU - Modification n°1
APPROBATION
va pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire en date du
16 mai 2024
LE PRÉSIDENT Joël BRUNEAU

**4b SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET ANNEXES DOCUMENTAIRES**
échelle : 1/5000è

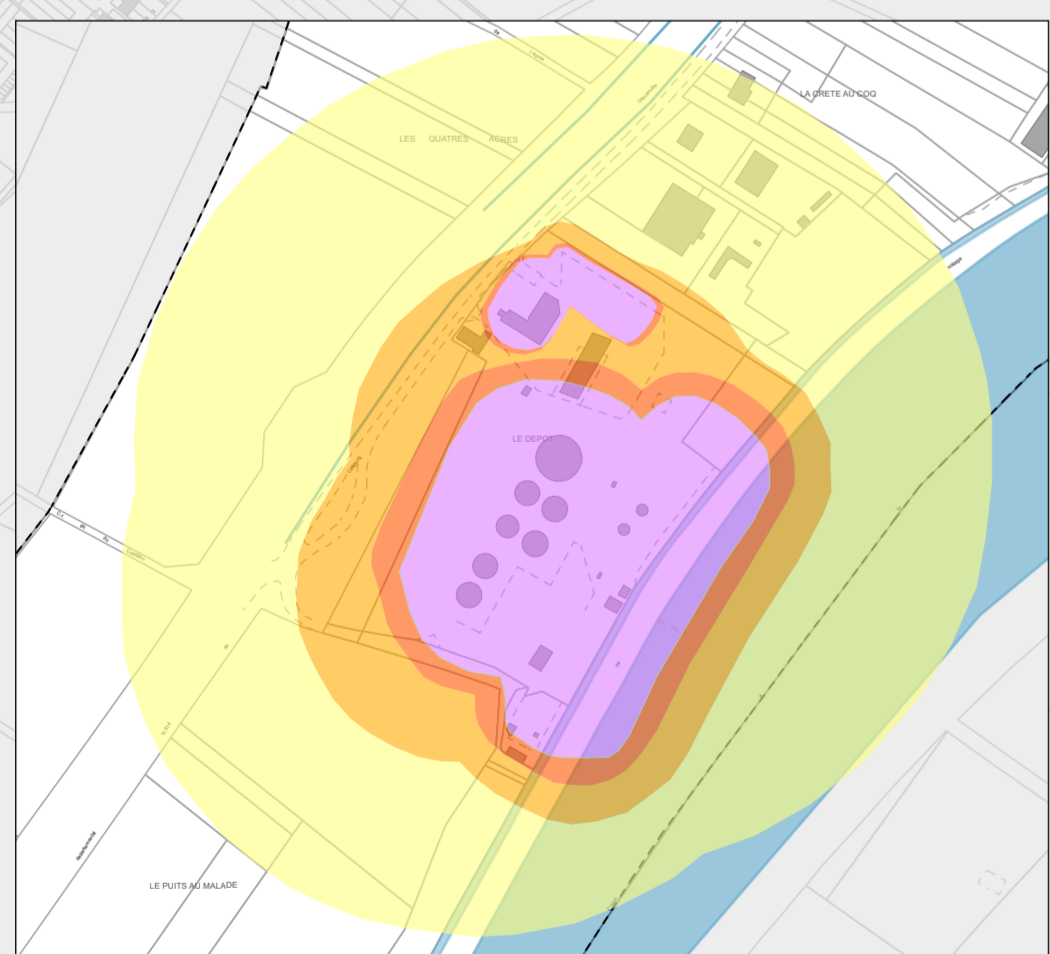
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 mars 2017

commune de
COLLEVILLE-
MONTGOMERY

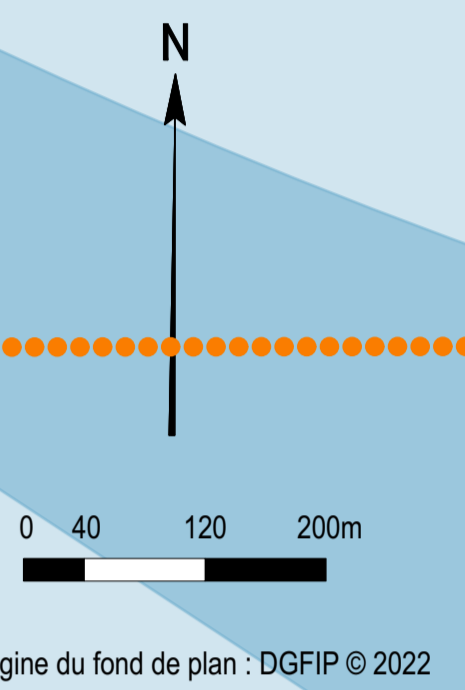
commune de
SALLENELLES

commune de
AMFRÉVILLE

commune de
BÉNOUVILLE



Parcelle AR0074
Site fortifié préhistorique
dit du "Puits au maléfide"



SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE :

- AC:** PÉRIMÈTRE DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES
- AS1:** PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE FORAGE :
- F1 et F3 / DUP : 16 février 2009
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE
- EL8:** SERVITUDE DE PROTECTION DES CHAMPS DE VUE DES ÉTABLISSEMENTS
INDISPENSABLES À LA SÉCURITÉ ET À LA SURVEILLANCE
DE LA NAVIGATION MARITIME
- EL9:** SERVITUDE DE PASSAGE LE LONG DU LITTORAL
- I1:** SERVITUDE RELATIVE À LA CONSTRUCTION ET À L'EXPLOITATION
DE PIPELINE / CANALISATION TRAPIL
> Port Jérôme - Caen
- DISTANCES SUP À L'AXE DE LA CANALISATION DE TRAPIL :**
 SUP 1
 SUP 2
 SUP 3
- DISTANCES SUP À PARTIR DE L'INSTALLATION :**
 SUP 1
 SUP 2
 SUP 3
- I3:** SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT DE GAZ HAUTE PRESSION
> DN 100 Antenne de Ouistreham
- DISTANCES SUP À L'AXE DE LA CANALISATION DE GAZ À HAUTE PRESSION :**
 SUP 1
 SUP 2 et 3
- DISTANCES SUP À PARTIR DE L'INSTALLATION :**
 SUP 1
 SUP 2 et 3

ANNEXES DOCUMENTAIRES

- PATRIMOINE NATUREL**
 - PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT DELIMITATION DES ZONES HUMIDES
 - ZONE DE PRÉEMPTION au titre des espaces naturels sensibles
- Bois du Caprice (intérêt départemental)
- Marais de Colleville-Montgomery (intérêt local)
- Estuaire de l'Orne (intérêt Conservatoire du littoral)
 - Site NATURA 2000 Directive "oiseaux" / ZPS : Estuaire de l'Orne
- RISQUES TECHNOLOGIQUES**
 - Zones d'échelles liées au dépôt pétrolier
 - Très graves
 - Graves
 - Significatifs
 - Faibles
- ARCHÉOLOGIE** Source : DRAC
 - SITES DE RÉFÉRENCES - Projet de zonage
 - EXTENSION IMPRÉCISE
- BRUIT**
 - CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL (2017) :
- RD514 (catégorie 3 - 100m)
- RD514 (catégorie 4 - 30m)
- RD84 (catégorie 4 - 30m)
- MODALITÉS D'APPLICATION DE LA LOI LITTORALE**
 - LOI LITTORALE : Limite de la bande des 100m
 - ESPACE REMARQUABLE DE LA POINTE DU SIÈGE
 - LIMITE DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE
- POUR INFORMATION**
 - ZONE INONDABLE :** voir le Plan de Prévention multi-risques de la basse vallée de l'Orne approuvé le 10 août 2021. Les documents en application sont dans la pièce 4a1 Servitudes d'Utilité Publique.